

Sortir les bouteilles du bac pour les consigner : improvisé et inutile

Montréal, le 18 mars 2015 – Les partenaires de bacs+ invitent les parlementaires à la prudence à la suite du dépôt de la pétition présentée aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Mme Manon Massé.

Selon Mme Louise Fecteau, porte-parole du regroupement bacs+, « les signataires de cette pétition n'ont malheureusement pas été informés que la construction de centres de dépôt de bouteilles serait nécessaire pour rapporter les bouteilles de vin et récupérer leur argent, comme l'ont récemment proposé les promoteurs de la consigne. Ce réseau de centres de dépôt n'existe pas : personne ne connaît leur nombre, leur lieu d'installation, leur coût ou leur impact sur les gaz à effet de serre (déplacements en auto, collecte par camion). Mais tout le monde comprend vite que ce réseau dédoublera inutilement celui de la collecte porte-à-porte et apportera son lot de nuisances dans les villes et les villages du Québec. Nous enjoignons donc le gouvernement à s'assurer que les promoteurs de la consigne des bouteilles de vin rendent publiques leurs analyses des impacts financiers, logistiques et sur les émissions de gaz à effet de serre de leur proposition : ils n'ont présenté aucun plan et ils ont le fardeau de la preuve ».

Un centre de dépôt par village et par quartier : vraiment?

Devrait-on prévoir la construction de centres de dépôt dans tous les villages et tous les quartiers du Québec? « Pourtant, c'est simple, la solution est déjà dans le bac. Le système de collecte sélective québécois est efficace et performant : il est financé à 100 % par les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés, il se rend à la porte de 99 % des ménages québécois et 94 % du verre placé dans le bac est valorisé, selon les dernières données publiées par RECYC-QUÉBEC¹. Pourquoi changer une recette gagnante? Pourquoi vouloir forcer des millions de citoyens à trier leurs bouteilles et à se déplacer pour récupérer de l'argent laissé en consigne alors qu'ils ont un service à domicile et qu'ils déposent déjà 90 % de leurs bouteilles dans le bac? À qui profiterait ce réseau de centres de dépôt et de consigne sur les contenants de boisson? Pourquoi faire reculer le Québec alors que nous occupons la position de leader au Canada dans le domaine de la collecte sélective et que nous travaillons d'arrache-pied à continuer de nous améliorer, notamment en trouvant de nouveaux débouchés locaux pour le verre? », conclut Mme Fecteau.

À propos du regroupement bacs+

Créé à l'initiative de Éco Entreprises Québec (ÉEQ), le regroupement bacs+ a pour mission de mettre en valeur et de renforcer la collecte sélective, le système le plus performant et le plus efficace de récupération des matières recyclables.

Ses membres : Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), Association canadienne des boissons, Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec (AEBGQ), Association des restaurateurs du Québec (ARQ), Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ), Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Conseil des industriels laitiers du Québec inc. (CILQ), Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Eagle Vizion, Fédération des plastiques

et alliances composites (FEPAC), Gaïa environnement, Gaudreau Environnement, Les Eaux Naya inc., Machinex, Ni Corporation, Plastrec inc., Réseau Environnement, Spiritueux Canada, Société des alcools du Québec (SAQ), Soleno, Soleno Recyclage et Tricentris.

¹Le recyclage du verre au Québec, RECYC-QUÉBEC, 10 février 2015

- 30 -

Source : Regroupement bacs+

Information :

Isabelle Monette

Octane Stratégies

imonette@octanestrategies.com

Cellulaire : 514 503-4169

[Voir la photo de deux centres de dépôt au Nouveau-Brunswick »](#)